



## *Au quotidien nous vous accueillons au guichet:*

### **Pour les permis d'urbanisme :**

- déposer votre demande de permis ou vos plans modificatifs,
- obtenir les formulaires types à remplir et la composition type d'un dossier de demande de permis,
- obtenir des informations sur l'avancement de votre dossier,
- venir retirer votre permis, après délivrance par le collège des Bourgmestre et Echevins.

### **Pour les demandes de primes :**

- obtenir les formulaires de demande de primes à la rénovation et à l'embellissement des façades,
- obtenir le cachet du service sur les formulaires de demande de primes (après vérification qu'un permis n'est pas nécessaire).

### **Mais aussi:**

- Accéder aux archives après demande préalable,
- Consulter les plans règlementaires : études urbanistiques, plan particulier d'affectation du sol (PPAS) et permis de lotir (PL).
- Consulter les dossiers mis à l'enquête publique et donner vos objections éventuelles sur ces dossiers.
- Obtenir des infos générales sur votre bien : repérage sur la carte du plan régional d'affectation du sol (PRAS), liste des permis antérieurs disponibles, ... (déjà possible sur [www.brugis.irisnet.be](http://www.brugis.irisnet.be))
- Obtenir des infos générales sur les réglementations communales et régionales.
- Obtenir les brochures explicatives et les fiches d'aide à la conception ciblées sur les types de travaux envisagés.

*Il est de moins en moins nécessaire de se déplacer !  
Ce qui est repris en bleu ci-dessus implique inévitablement un déplacement auprès du guichet.  
Le reste toutefois est soit directement accessible en ligne soit par téléphone.  
Profitez désormais de ce service amélioré.*